

Ordre de paiement de salaire occasionnel

Page 1 de 2

Ce formulaire (y compris l'annexe) dûment rempli doit parvenir au Service des ressources humaines jusqu'au 5 du mois afin que le salaire soit versé dans le mois courant (**exception pour décembre, le 1er**).

Faculté		Institut / Service	
Nom		Prénom	Sexe
Rue, n°		NPA	Lieu
No AVS	756.	<input type="radio"/> je souhaite être soumis/e dès le 1er franc à l'AVS/AI/APG/AC	
Date de naissance		Etat civil	
Nationalité	<input type="radio"/> Suisse <input type="radio"/> Autre* <input type="radio"/> Sans imposition à la source <input type="radio"/> Avec imposition à la source**		
		Type de permis de séjour*	

* Veuillez indiquer laquelle, mentionner le type du permis de séjour et ajouter une copie de celui-ci.

** Veuillez joindre, en complément, la feuille d'imposition à la source disponible sur le site internet du SRH.

Coordonnées bancaires ou postales IBAN CH

Période de travail (maximum un mois) Du au

Durée de l'activité (en moyenne) supérieure ou égale à 8 heures hebdomadaires inférieure à 8 heures hebdomadaires

Déjà engagé-e auprès d'un autre employeur ? oui non

Statut de travail occasionnel

Administratif/Technique O1 Intermédiaire OH Assistant étudiant OE Professoral O3 Sport SH

Nb d'heures effectives (en centièmes) Joindre au présent formulaire le décompte des heures et le motif de l'engagement/prestations fournies (cf. page 2)

Tarif horaire brut (Comprend le droit aux indemnités vacances, jours fériés et part du 13^{ème} salaire)

Autre mode de rétribution (forfait brut) Joindre justificatif de la prestation fournie au présent formulaire (cf. page 2)

Motif de la prestation (donnée obligatoire)

Salaire à imputer sur le centre de coûts/OTP N° Libellé

Remarques

Fiche de décompte horaire

Les personnes ayant besoin d'une attestation de gain intermédiaire doivent **obligatoirement** remplir le tableau ci-dessous en indiquant les heures effectuées par jour.

Selon l'inspection des finances du canton de Neuchâtel, cette fiche doit obligatoirement être annexée à l'ordre de paiement occasionnel.

Nom Prénom

Période de travail (maximum un mois):

du

au

Les minutes sont à indiquer en centièmes.

Astuce pour convertir les minutes en centièmes : min/60

1	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>
11	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>
12	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>
13	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>
14	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>
15	<input type="text"/>	31	<input type="text"/>
16	<input type="text"/>	Total	<input type="text"/>

Lieu Date

Nom du/de la responsable Signature du/de la responsable

Charges sociales 2022 (% du salaire brut) :	Ch. Employé-e	Ch. Employeur
AVS / AI / APG	5.30%	5.30%
Frais de gestion AVS		0.18%
Caisse d'allocations familiales (ALFA)		2.10%
Assurance Chômage	1.10%	1.10%
Assurance accidents-professionnel		0.076%
Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel		0.087%
Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial		0.18%
Total	6.40%	9.023%